

Je me trouve inculpé dans plusieurs Journaux d'après le rap-
port fait à l'Assemblée Nationale sur l'affaire des Eaux ; je
prends envers l'Assemblée Nationale, envers le public, l'engage-
ment le plus formel de démontrer jusqu'à l'évidence, non seu-
lement que je n'ai pu avoir aucune part aux manœuvres d'agio-
tage, aux dilapidations dont cette entreprise a été l'occasion
ou le prétexte; mais même qu'avant l'époque où le trésor public
est devenu propriétaire de la presque totalité des Actions des
Eaux, dépourvu de mes droits, livré à la persécution la plus
injuste et victime, dans toute la force de l'expression, du
pouvoir arbitraire, je poursuivais les administrateurs royaux
de la compagnie des Eaux au Châtelet, au Conseil, au
Parlement, comme mes spoliateurs; que partout, je sollicitais
l'appui de la loi contre l'usurpation dont ils étoient les agens;
que le châtelet et le parlement, en me rendant enfin justice
après trois ans de privations et de sacrifices, ne m'ont accordé
que ce que l'Assemblée Nationale, le Conseil, tous les tri-
bunaux possibles ne pourront refuser à l'évidence de mon droit,
à la pureté de ma conduite, à la vengeance due à la loi même
qui a été violée dans ma personne et dans ma propriété.

signé, PÉRIER,

ce 24 novembre 1790

Jacques Constantin

- [Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]